

Division des Etablissements
d'Enseignement Privés

La Rectrice de la région académique Bretagne,
Rectrice de l'académie de Rennes

Vu les articles L522-1 à L522-6 du Code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel
Vu l'avis de la CCMA réunie en séance du 23 septembre 2026

Arrête :

Article 1er :

Les 28 enseignants dont les noms figurent ci-après, sont inscrits, par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement à la Classe Exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel établi au titre de l'année 2026.

Rang	Nom Prénom Nom patronymique	Discipline	Affectation
1	GOUINEAU ODILE	Economie et gestion option communication et orgar	Lycée polyvalent Jeanne d'Arc-Saint Ily - Lycée des métiers de la relation client, de l'hôtellerie et du tourisme Pontivy 0560182U
2	NICOL MARC	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée polyvalent privé Saint Joseph - La Salle - Lycée des métiers de l'énergie Lorient 0560181T
3	BELLOUR JEAN-MARC	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée polyvalent privé Notre Dame de la Paix Ploemeur 0560180S
4	DIVANAC'H NATHALIE	Economie et gestion option communication et orgar	Lycée polyvalent privé Saint Joseph Concarneau 0291654R
5	LE BEC STEPHANE	génie civil construction et économie	Lycée professionnel privé Le Likès - La Salle - Lycée des métiers Quimper 0292144Y
6	FROMONT-RABASTE MICKAELLE	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée polyvalent privé Sacré-Coeur Saint- Brieuc 0220117H
7	LE NORMAND ROLAND	génie mécanique - maintenance de véhicules	Lycée polyvalent privé Saint Joseph-La Salle - Lycée des métiers Vannes 0560198L
8	LUCAS-LE TALLEC GAYNOR	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée professionnel privé Saint Michel Priziac 0560197K
9	PERRON ANNA	mathématiques sciences physiques	Lycée polyvalent privé Sacré-Coeur Saint- Brieuc 0220117H
10	LE COMTE CECILE	biotechnologies : santé environnement	Lycée polyvalent privé Saint Joseph Concarneau 0291654R
11	MONTFORT CATHERINE	anglais lettres	Lycée professionnel privé Le Likès - La Salle - Lycée des métiers Quimper 0292144Y
12	GOURVIL GAELE	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée professionnel privé Le Porsmeur - Lycée des métiers de la vente et du sanitaire et social Morlaix 0290200K
13	OLLIVIER GILLES	génie mécanique - maintenance de véhicules	Lycée polyvalent privé Marcel Callo - Lycée des métiers de l'industrie, de l'automobile et de l'aéronautique Redon 0350791V
14	ROYER PATRICK	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée polyvalent privé Sainte Jeanne d'Arc - Lycée des métiers Vitré 0350808N
15	DIVANAC H GILLES	hôtellerie restauration option techniques culinaires	Lycée polyvalent privé Saint Joseph Concarneau 0291654R
16	DOUSSAL STEPHANE	génie électrique : électronique	Lycée polyvalent privé Saint Joseph-La Salle - Lycée des métiers Vannes 0560198L

Rang	Nom Prénom Nom patronymique	Discipline	Affectation
17	SERGEANT GWENael	pâtisserie	Lycée polyvalent privé Saint Joseph Concameau 0291654R
18	TANNOUX DIDIER	hôtellerie: services et commercialisation	Lycée professionnel privé Sainte Thérèse La Guerche-de-Bretagne 0352446U
19	ROUVRAIS KARINE	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée général et technologique privé La Croix Rouge-La Salle Brest 0290335G
20	BRETON CLAUDE	génie mécanique - maintenance de véhicules	Lycée polyvalent privé Frédéric Ozanam - Lycée des métiers des services, de la construction et de l'industrie Cesson-Sévigné 0350793X
21	THOMAS SEBASTIEN	hôtellerie restauration option techniques culinaires	Lycée polyvalent privé Estran Fénelon - Lycée des métiers des services à la personne, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme Brest 0290340M
22	MAGUEUR BRIGITTE	Economie et gestion option communication et orgar	Lycée professionnel privé Notre-Dame du Kreisker Saint-Pol-de-Léon 0290207T
23	GUILLERM VALERIE	Economie et gestion option commerce et-vente	Lycée général et technologique privé La Croix Rouge-La Salle Brest 0290335G
24	CHARLES MURIELLE	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée général et technologique privé La Croix Rouge-La Salle Brest 0290335G
25	JAOUEN SOPHIE	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée polyvalent Jeanne d'Arc-Saint Ivy - Lycée des métiers de la relation client, de l'hôtellerie et du tourisme Pontivy 0560182U
26	PIRON CHRISTIAN	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée polyvalent privé Institution Saint-Malo - La Providence Saint-Malo 0352072M
27	QUINIOU JEAN-MARIE	mathématiques sciences physiques	Lycée polyvalent privé Sacré-Coeur Saint- Brieuc 0220117H
28	PERRON RONAN	mathématiques sciences physiques	Lycée polyvalent privé Sacré-Coeur Saint- Brieuc 0220117H

Article 2 :

Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, www.ac-rennes.fr (rubrique Métiers/RH, sous rubrique Vie de l'agent puis Promotions des Personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait à Rennes, le 29/09/2026

Pour le Rectrice et par délégation
La cheffe de la Division des Etablissements
d'Enseignement Privés

Gaëlle HERVE

Voies de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former:

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision;
- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique, devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite (c'est à dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du recours gracieux ou hiérarchique), vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.